

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Conférence Nationale sur le plan de la Relance Economique et Sociale

Atelier n° 09 : « Maitrise du Commerce Extérieur »

Modérateur : M.REZIGU Kamel, Ministre du Commerce.

01^{er} rapporteur : M. BEKAI Aissa, Ministre du Commerce extérieur,
chargé du commerce extérieur

02^{er} rapporteur : M. BENYAHIA Farid (Expert).

Le commerce extérieur est caractérisé à travers l'examen et l'analyse de la balance commerciale de ce qui suit :

- La fragilité de l'économie et de son incapacité à s'adapter aux troubles et aux déséquilibres internationaux ;
- Sa dépendance en terme d'approvisionnement à l'étranger et en terme de financement à la rente pétrolière ;
- Malgré l'avantage comparatif des facteurs de production en Algérie, nous n'avons pas notre part dans la division internationale du travail.
- La prévalence de l'importation sur l'exportation hors hydrocarbure.
- Les répercussions négatives sur la valeur de la monnaie nationale.

Face à cette situation, les membres de l'Atelier n° 09, intitulé « Maitrise du commerce extérieur », proposent les recommandations suivantes :

1. Activation du rôle de la diplomatie commerciale.
2. Encouragement de la création de conseils d'affaires entre les pays.
3. Evaluation des accords multilatéraux et bilatéraux pour préparer la phase de renégociation, sur la base du principe gagnant-gagnant.
4. Création des zones franches conformes aux normes internationales pour développer les échanges commerciaux en prenant en compte les spécificités de l'Algérie.
5. Encadrement et régulation du commerce transfrontalier à travers :
 - Le soutien du commerce de troc.
 - L'encouragement des exportations transfrontalières.
 - L'établissement d'activités commerciales dans les pays limitrophes.
 - L'activation du projet de la route transsaharienne.
6. Renforcement du contrôle pour lutter contre la surfacturation à travers la création d'une base de données des prix des produits importés et la mise en place d'un fichier noir des entreprises exportatrices vers l'Algérie impliquées dans la surfacturation.
7. Veiller à la détermination des règles d'origine.
8. Activation du rôle du comité de suivi du commerce extérieur.
9. Réintroduction de l'obligation d'assurer les marchandises importées.
10. Création d'un comptoir à l'exportation.
11. Création d'entreprises spécialisées dans l'export.
12. Création d'un couloir vert dédié aux exportateurs.
13. Encadrement de l'exportation des services, notamment numériques au profit des start-up.
14. Numérisation de toutes les données liées au commerce extérieur et les mettre à la disposition de tous les acteurs.
15. Encouragement de la spécialisation des importateurs.
16. Renforcement et développement des méthodes de contrôle aux frontières.
17. Protection du produit national contre la concurrence déloyale.
18. Accélération de la préparation et l'achèvement de la cartographie du produit national.
19. Reconsidération de la part de la devise laissée à la disposition de l'exportateur.
20. Réexamen du système de soutien des exportations en matière de transport.